

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 19 JUIN 2026 à 10h00

DELIBERATION N° 2026/12

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le comité syndical a été convoqué le 12 juin 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 74

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs Michel BOREL, Madame Catherine DOUBLET, Messieurs Franck CHASSAGNEUX, Pascal GONON, Jean-François POISSON, Madame Julie TOKHI, Monsieur Cyril VILLARD

Membres titulaires absents représentés :

Daniel ARNAUD représenté par Michel BOREL

Jérôme BANINO représenté par Cyril VILLARD

Didier BERNE représenté par Dominique DECHANDON

Georges ROCHETTE représenté par Pascal GONON

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Joël BREUL, François DRIOL, Olivier JOLY, Jean-François RASCLE

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Madame Nathalie LE GALL, Messieurs Henri BOUTHEON et Dominique DECHANDON

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel BOREL

DELIBERATION N°2 DU 19 JUIN 2026

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le débat d'orientation budgétaire 2026 a eu lieu lors du comité syndical du 5 décembre 2025. Le budget primitif 2026 a été voté le 16 janvier 2026.

Il a été proposé lors du vote du budget primitif 2026 de présenter un budget supplémentaire après l'installation du nouveau comité syndical, suite aux élections de mars 2026. Ainsi, le budget primitif n'incluait pas les éléments suivants, qu'il est proposé d'ajouter au budget supplémentaire 2026, dans la partie recettes de fonctionnement :

- Le résultat reporté 2025 validé au travers du Compte Financier Unique 2025, soit 38 331,07€ ;
- La mise à disposition du directeur du SYDEMER à 35% auprès de Saint-Etienne Métropole pour la mission de coordonnateur du groupement d'autorités concédantes et de gestion des marchés liés centre de tri de Firminy, soit un montant estimé à 13 000,00€ (incluant les charges patronales) ;
- 2 096,25 € de cotisations supplémentaires suite à la publication de l'INSEE population légale au 1^{er} janvier 2026, soit 479 096,25 € au lieu de 477 000,00 €.

Et dans la partie recettes d'investissement :

- Le résultat reporté 2025 validé au travers du Compte Financier Unique 2025, soit 81 173,42€ ;
- La perception d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations relative à l'étude de faisabilité de l'UTVE, soit 50 000,00 €.

Le budget supplémentaire s'élève, en recettes, à 53 427,32 € en section de fonctionnement et à 131 173,42 € en section de fonctionnement.

Dans la partie dépenses de fonctionnement, la ventilation proposée est la suivante :

- + 50 000,00€ au titre des conventions avec Saint-Etienne Métropole, afin de prendre en compte une montée en charge du personnel mis à disposition en lien avec le transfert de compétence
- + 3 427,32€ en charges diverses

Dans la partie dépenses d'investissement, la ventilation proposée est la suivante :

- + 70 198,42€ pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'UTVE locale
- + 60 975,00€ de résultat à reporter dû aux dépenses engagées en 2025 et réglées en 2026

Le budget supplémentaire s'élève, en dépenses, à 53 427,32 € en section de fonctionnement et à 131 173,42 € en section d'investissement (dont 60 975,00€ de RAR).

A) Le budget de fonctionnement 2026 : Budget primitif + Budget supplémentaire

Les charges de fonctionnement de 530 427,32 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) estimées à 225 427,32 € dont :
 - 155 000,00 € au titre des conventions avec Saint-Etienne Métropole : les conventions de mise à disposition de personnel et la convention de gestion et d'assistance administrative générale ;
 - 20 427,32 € pour des charges diverses (fournitures, assurances, cotisation AMORCE, frais de déplacements...)
 - 50 000,00 € pour la réalisation de missions de conseils juridiques et financiers en lien avec le transfert de compétence.
- Les charges de personnel (chapitre 012) estimées à 80 000,00€
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 065) estimées à 43 000,00 € comprenant les frais de mission et indemnités des élus
- Une dotation aux amortissements des études (chapitre 042), soit 60 000,00 €
- Un transfert vers la section d'investissement (chapitre 023) de 122 000,00€

Tableau de synthèse / Fonctionnement Propositions nouvelles			
Dépenses		Recettes	
Conventions SEM (011)	50 000,00 €	Résultat reporté (002)	38 331,07 €
Charges diverses (011)	3 427,32 €	Mise à disposition de personnel (70)	13 000,00 €
Frais mission conseil juridique et financier (011)	-	Cotisations 2026 (74)	2 096,25 €
Total Dépenses	53 427,32 €	Total Recettes	53 427,32 €

Tableau de synthèse / Fonctionnement Budget primitif + Budget Supplémentaire			
Dépenses		Recettes	
Conventions SEM (011)	155 000,00 €	Résultat reporté (002)	38 331,07 €
Charges diverses (011)	20 427,32 €	Mise à disposition de personnel (70)	13 000,00 €
Frais mission conseil juridique et financier (011)	50 000,00 €	Cotisations 2026 (74)	479 096,25 €
Charges de personnel (012)	80 000,00 €		
Autres charges de gestion courante (65)	43 000,00 €		
Dotation aux amortissements (042)	60 000,00 €		
Transfert vers la section d'investissement (023)	122 000,00 €		
Total Dépenses	530 427,32 €	Total Recettes	530 427,32 €

B) Le budget d'investissement 2026 : Budget primitif + Budget supplémentaire

Les charges d'investissement de 313 173,42 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- La réalisation des études de faisabilité et de programmation de la future unité de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels et assimilés, pour un montant de 313 173,42 €

Tableau de synthèse/Investissement Propositions nouvelles et RAR			
Dépenses		Recettes	
Etudes de faisabilité et de programmation de l'UTVE (20)	131 173,42 €	Résultat reporté (001)	81 173,42 €
<i>Dont RAR</i>	60 975,00 €		
		Subvention de la caisse des dépôts et consignations (13)	50 000,00 €
Total Dépenses	131 173,42 €	Total Recettes	131 173,42 €

Tableau de synthèse/Investissement Budget primitif + Budget Supplémentaire			
Dépenses		Recettes	
Etudes de faisabilité et de programmation de l'UTVE (20)	313 173,42 €	Résultat reporté (001)	81 173,42 €
<i>Dont RAR</i>	60 975,00 €		
		Subvention de la caisse des dépôts et consignations (13)	50 000,00 €
		Dotation aux amortissements (040)	60 000,00 €
		Transfert depuis la section de fonctionnement (021)	122 000,00 €
Total Dépenses	313 173,42 €	Total Recettes	313 173,42 €

◆◆◆

Après avoir délibéré, le comité syndical approuve le projet du budget supplémentaire 2026.

Pour extrait,

Le secrétaire de Séance

Pour le Président,
Le 1er Vice-Président

Michel BOREL

Pascal GONON